



Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale
de la Savoie

Envoyé en préfecture le 13/11/2017
Reçu en préfecture le 13/11/2017
Affiché le 13/11/2017
ID : 073-267312011-20171109-AR_2017_179-AR

ARRETE N° 2017-179

portant ouverture de la session de sélection professionnelle d'intégration au grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe pour le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie.

Le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 modifiée relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

Vu le décret n° 2012-1293 du 22 novembre 2012 modifié pris pour l'application du chapitre II du titre 1^{er} de la loi n° 2012-347 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Vu le décret n° 2016-1123 du 11 août 2016 relatif à la prolongation des recrutements réservés permettant l'accès à l'emploi titulaire des agents contractuels de la fonction publique territoriale ainsi qu'à la mise à disposition et à la rémunération de ces agents,

Vu l'avis du comité technique du 8 décembre 2016,

Vu la délibération du 13 décembre 2016 du conseil d'administration du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie approuvant le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire,

ARRETE

Article 1

Une commission d'évaluation professionnelle d'intégration au grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe est constituée auprès du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie, au titre de l'année 2018, pour les emplois correspondant aux besoins et aux objectifs du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie.

Article 2

Le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie fixe à un le nombre d'emplois ouverts au grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe par voie de sélection professionnelle.

L'emploi ouvert correspondant est défini comme suit :

- archiviste itinérant.

Article 3

Les agents éligibles au dispositif peuvent retirer le dossier de candidature auprès du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie.

Ce dossier comprend deux volets :

- le premier, renseigné par le candidat, est relatif à ses motivations à intégrer le grade du cadre d'emplois auquel la sélection donne accès et comprend une déclaration sur l'honneur de l'exactitude des renseignements qu'il fournit, étant précisé qu'il doit notamment produire une lettre de motivation et un curriculum-vitae,
- le second est renseigné par l'autorité territoriale et comporte un état des services, un exposé des missions et activités du candidat et toute autre information utile permettant l'appréciation de l'aptitude du candidat par la Commission sur ses acquis de l'expérience professionnelle.

L'autorité territoriale doit notamment certifier que l'agent exerce bien des missions équivalentes à celles dévolues à l'emploi postulé.

Les candidats doivent obligatoirement utiliser le dossier susvisé pour faire acte de candidature. Les pièces, que l'agent et son employeur doivent joindre, sont énumérées dans ce dernier.

La date limite de réception des dossiers de candidature pour la participation à la commission d'évaluation professionnelle d'accès au grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe est fixée au **vendredi 22 décembre 2017** auprès du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie.

Article 4 :

La commission d'évaluation professionnelle est composée de :

- Monsieur Jean LUQUET, Directeur des archives départementales, Conseil départemental de la Savoie, désigné en qualité de Président de la commission d'évaluation professionnelle,
- Mme Orane COINTE, agent détaché de la Fonction Publique d'Etat au grade d'attaché, Conseil départemental de la Haute-Savoie, désignée en qualité de personnalité qualifiée,
- M. Eric CHAUMARD, Directeur du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie, désigné en qualité de fonctionnaire.

Article 5 :

La commission d'évaluation professionnelle procédera à l'audition des candidats dont le dossier aura été déclaré recevable, en vue d'apprécier leur aptitude à exercer les missions du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques, auquel la sélection professionnelle donne accès.

L'audition d'une durée de 20 minutes consiste en un entretien à partir du dossier remis par le candidat au moment de son inscription et ayant pour point de départ un exposé de 5 minutes de l'intéressé(e) sur les acquis de son expérience professionnelle.

Le dossier mentionné précédemment comporte une lettre de candidature et un curriculum vitae. Tout élément complémentaire permettant à la commission d'apprécier le parcours professionnel du candidat, tels que ses titres, attestations de stage, de formations, de travaux ou d'œuvres, peut être joint au dossier.

L'audition aura lieu le **19 janvier 2018**. Elle se déroulera au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie, Parc d'activités Alpespace – 113 voie Albert Einstein – 73800 FRANCIN.

Article 6 :

À l'issue des auditions des candidats, la commission dressera, par ordre alphabétique, la liste de ceux aptes à être intégrés en tenant compte des objectifs du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie procédera à l'affichage de cette liste dans ses locaux et la publiera également sur son site internet.

Article 7 :

Le Directeur du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

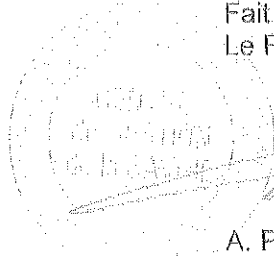
Article 8 :

Envoyé en préfecture le 13/11/2017
Reçu en préfecture le 13/11/2017
Affiché le 13/11/2017
ID : 073-287312011-20171102-AR_2017_179-AR

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de la Savoie.

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de la date d'affichage.

Fait à Francin, le 9 novembre 2017
Le Président,

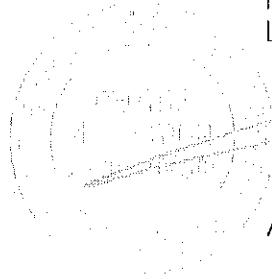


A. PICOLLET

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au Représentant de l'Etat le : **13 NOV. 2017**

Et affiché au Centre de gestion de la Savoie le : **13 NOV. 2017**

Fait à Francin, le **13 NOV. 2017**
Le Président,



A. PICOLLET